



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

**289^e séance du
SÉNAT ACADÉMIQUE**

SAC-250619

Le 19 juin 2025

de 8 h 32 à 10 h 40

À distance via Microsoft Teams

PROCÈS-VERBAL
Sénat académique • SAC-250619



SAC-250619

UNIVERSITÉ DE MONCTON

289^e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 19 juin 2025

A distance via Microsoft Teams

PRÉSENCES

SAC-250619

UNIVERSITÉ DE MONCTON

289^e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 19 juin 2025

A distance via Microsoft Teams

PRÉSENCES

SAC-250619

UNIVERSITÉ DE MONCTON

289^e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 19 juin 2025

A distance via Microsoft Teams

PRÉSENCES

SAC-250619

UNIVERSITÉ DE MONCTON

289^e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 19 juin 2025

A distance via Microsoft Teams

PRÉSENCES

SAC-250619

UNIVERSITÉ DE MONCTON

289^e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 19 juin 2025

A distance via Microsoft Teams

PRÉSENCES

SAC-250619

UNIVERSITÉ DE MONCTON

289^e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 19 juin 2025

A distance via Microsoft Teams

PRÉSENCES

SAC-250619

UNIVERSITÉ DE MONCTON

289^e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 19 juin 2025

A distance via Microsoft Teams

PRÉSENCES

MEMBRES

<u>MEMBRES</u>			
Hector Adégbidi, professeur	Edmundston	Alexandre Robichaud, étudiant	Shippagan
Claudine Auger, professeure	Shippagan	Andrée Roy, doyenne	Moncton
Étienne Bélanger, étudiant	Moncton	Gilles C. Roy, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	UdeM
Alex Brownstein, personne étudiante	Moncton	Céline Surette, doyenne	Moncton
Natalie Carrier, doyenne	Moncton	Jean-François Thibault, doyen	Moncton
Ophélie Chiasson, étudiante	Moncton	Éric Trudel, professeur	Edmundston
Olivier Clarisse, professeur	Moncton	<u>AUTRES PERSONNES PRÉSENTES</u>	
Jeanne Mance Cormier, directrice générale de la bibliothèque	Moncton	Lynne Castonguay, secrétaire générale	UdeM
Lacina Coulibaly, professeur	Moncton	Janice Comeau, coordonnatrice des instances décisionnelles et gouvernance	UdeM
Etienne Dako, professeur	Moncton	Gabriel Cormier, vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines	UdeM
Mireille Demers, doyenne des études	Shippagan	Sébastien Deschênes, vice-recteur	Edmundston
Salah-Eddine El Adlouni, professeur	Moncton	Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjointe à l'ens. et aux affaires professorales	UdeM
Viktor Freiman, professeur	Moncton	Cédric Laverdure, vice-recteur par intérim	Shippagan
Jeanne Godin, professeure	Moncton	Matthieu LeBlanc, professeur et président d'assemblée	Moncton
Mathieu Lang, doyen	Moncton	Martin Waltz, professeur retraité	Moncton
Gabriel Laplante, professeur	Moncton	Paul Ward, directeur, Direction des communications	Moncton
Francis LeBlanc, doyen	Moncton	Stéfanie Wheaton, registraire	Moncton
Monique Levesque, professeure	Moncton		
Sylvie Morin, doyenne des études	Edmundston		
Nathalie Parent, bibliothécaire	Moncton		
Christine Paulin, professeure	Moncton		
Gérard Poitras, doyen	Moncton		
Dr Denis Prud'homme, recteur et vice-chancelier	UdeM		
Zoé Rioux, étudiante	Edmundston		

AUTRES PERSONNES
PRÉSENTES

<u>AUTRES PERSONNES</u>	
<u>PRÉSENTES</u>	
Lynne Castonguay, secrétaire générale	UdeM
Janice Comeau, coordonnatrice des instances décisionnelles et gouvernance	UdeM
Gabriel Cormier, vice- recteur à l'administration et aux ressources humaines	UdeM
Sébastien Deschênes, vice- recteur	Edmundston
Elizabeth Dawes, vice- rectrice adjointe à l'ens. et aux affaires professorales	UdeM
Cédric Laverdure, vice- recteur par intérim	Shippagan
Matthieu LeBlanc, professeur et président d'assemblée	Moncton
Martin Waltz, professeur retraité	Moncton
Paul Ward, directeur, Direction des communications	Moncton
Stéphanie Wheaton, registraire	Moncton

Personnes excusées : Hélène Albert, Florin Filip, Micheline Gleixner, Amel Kaouche, Octave Keutiben, Érik Labelle Eastaugh, Madeline Lamboley, Mélanie LeBlanc, Christophe Traisnel et Mona-Luiza Ungureanu.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE	4
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
4. CORRESPONDANCE	4
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	4
6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-250509	4
7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-250509	5
7.1 Autres	5
8. NOMINATIONS À DES COMITÉS DU SÉNAT ACADÉMIQUE.....	5
8.1 Comité d'appel du Sénat académique.....	5
8.2 Comité de sélection des grades honorifiques.....	5
9. RAPPORT DU COMITÉ DES RÈGLEMENTS.....	5
9.1 Modification au règlement 8.12 (Plan de cours)	5
9.2 Modification à la date de début de la session printemps/été 2026	7
9.3 Résolution transmise pour information.....	7
10. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE.....	7
10.1 Modification des baccalauréats en ingénierie en vue d'une voie accélérée au M.B.A. (régime coopératif)	7
10.1.1 Modifications aux profils des baccalauréats en ingénierie (génie civil, génie électrique et génie mécanique)	7
10.1.2 Adoption d'une condition d'admission particulière pour les baccalauréats en ingénierie (génie civil, génie électrique et génie mécanique) comprenant la voie accélérée au M.B.A. (régime coopératif)	8
10.2 Résolutions transmises pour information	8
11. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DES CYCLES SUPÉRIEURS	8
11.1 Modification à la maîtrise en administration des affaires (régime coopératif).....	8
11.1.1 Adoption d'une condition d'admission particulière pour les personnes étudiantes inscrites à l'un des baccalauréats en ingénierie (génie civil, génie électrique et génie mécanique) visant la voie accélérée au M.B.A. coop.....	9
11.1.2 Modifications aux conditions de maintien pour l'ajout d'une condition s'appliquant aux personnes étudiantes des programmes d'ingénierie admises par la voie accélérée au M.B.A.....	9
11.2 Modification aux conditions particulières d'admission du programme de maîtrise ès arts (histoire).....	10
11.3 Résolutions transmises pour information	10
12. RAPPORT DU COMITÉ D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ	10
12.1 Adoption des rapports finaux de suivis de programmes	10
12.1.1 Programmes en développement durable et zone côtière.....	11
12.1.2 Programmes en anglais.....	11
12.1.3 Programmes en économie	11
12.1.4 Programmes en histoire	11
12.1.5 Programmes en science politique	12
12.1.6 Programmes en génie	12
13. DESTRUCTION DES FICHIERS EXCEL COMPRENANT LES DÉTAILS DES VOTES AVEC FORMS	12
14. RAPPORT DU BUREAU DE DIRECTION DU SÉNAT ACADÉMIQUE.....	12
14.1 Liste des personnes finissantes de mai 2025	12
14.2 Statistiques – sanction des études 2024-2025	12
15. AFFAIRES NOUVELLES.....	13
15.1 Remerciements.....	13
16. PROCHAINE RÉUNION.....	13
17. CLÔTURE.....	13

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	Page
ANNEXE 1 : Transcription.....	14
ANNEXE 2 : Enregistrement	34
ANNEXE 3 : Documents.....	35
Document A : Ordre du jour adopté	
Document B : Comité d’appel du Sénat académique – Attributions et composition	
Document C : Comité de sélection des grades honorifiques – Attributions et composition	
Document D : Modifications au règlement 8.12 Plan de cours	
Document E : Modification de la date de début de la session de printemps-été 2026	
Document F : Résolution transmise pour information du Comité des règlements	
Document G : Modification des baccalauréats en ingénierie	
Document H : Résolutions transmises pour information du Comité des programmes	
Document I : Modification au MBA – régime coopératif	
Document J : Modification aux conditions particulières d’admission de la M.A. en histoire	
Document K : Résolutions transmises pour information du Comité des programmes de cycles supérieurs	
Document L : Rapport final de suivis - développement durable et zone côtière	
Document M : Rapport final de suivis - anglais	
Document N : Rapport final de suivis - économie	
Document O : Rapport final de suivis - histoire	
Document P : Rapport final de suivis - science politique	
Document Q : Rapport final de suivis - ingénierie	
Document R : Liste des personnes finissantes de mai 2025	
Document S : Rapport sur la remise des diplômes en 2024-2025	

★ Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat académique les documents pertinents à l’ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat académique ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat académique lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexes du procès-verbal.

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. Le procès-verbal et les annexes peuvent être consultés sur le site Web à l’adresse suivante : <https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>.
- 2) L’enregistrement de la séance est déposé au Service des archives de l’Université de Moncton.
- 3) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d’un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d’un **P**.

1. OUVERTURE (289^E SÉANCE)

8 h 32 : Le président d'assemblée souhaite la bienvenue aux gens.

Le président procède ensuite à la lecture du texte de reconnaissance des territoires autochtones :

« L'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non cédées des Wolastoqiyik et des Mi'kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les « Traités de paix et d'amitié » élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Peskotomuhkati avec la Couronne britannique au 18^e siècle. Les traités n'abordaient pas la cession des terres et ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre Wolastoqey, Mi'kmaq et Peskotomuhkati et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations. »

Les scrutateurs pour la réunion sont Mehdi Aouadi et Janice Comeau.

En ce qui a trait aux personnes excusées, le président mentionne les noms suivants : Hélène Albert, Florin Filip, Micheline Gleixner, Amel Kaouche, Octave Keutiben, Érik Labelle Eastaugh, Madeline Lamboley, Mélanie LeBlanc, Christophe Traisnel et Mona-Luiza Ungureanu.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

La secrétaire générale indique que le quorum est atteint et que tout est en règle quant au droit de présence.

4. CORRESPONDANCE

Dans un courriel en date du 18 juin 2025, madame Caroline LeBlanc, professeure au campus de Moncton, indique qu'elle se retire comme membre du Sénat académique. La correspondance sera déposée au dossier.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R : 01-SAC-250619

Etienne Dako, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-250509

Voir le Document A

R : 02-SAC-250619

Mathieu Lang, appuyé par Andrée Roy, propose :

« Que le procès-verbal SAC-250509 soit adopté tel que présenté. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-250509**7.1 Autres**

Aucun point n'est soulevé.

8. NOMINATIONS À DES COMITÉS DU SÉNAT ACADÉMIQUE**8.1 Comité d'appel du Sénat académique**

Voir le Document B

R : 03-SAC-250619

Lacina Coulibaly

Proposé par Claudine Auger

Lacina Coulibaly est élu membre du Comité d'appel du Sénat académique par acclamation.

8.2 Comité de sélection des grades honorifiques

Voir le Document C

R : 04-SAC-250619

Mélanie LeBlanc

Proposée par Claudine Auger

Mélanie LeBlanc est élue membre du Comité de sélection des grades honorifiques par acclamation.

9. RAPPORT DU COMITÉ DES RÈGLEMENTS**9.1 Modification au règlement 8.12 Plan de cours**

Voir le Document D

Présentation de la VRAEAP

La vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales (VRAEAP) explique que le Comité des règlements a examiné le règlement académique 8.12 et il recommande des modifications. Le but est de réunir au sein d'un seul règlement tous les éléments des règlements et politiques concernant le plan de cours.

À noter que toute personne responsable d'un cours doit produire un plan de cours et le présenter et l'expliquer aux personnes étudiantes dès le premier cours de la session.

La VRAEAP présente les modifications à l'aide d'un tableau en trois colonnes (voir annexe).

La proposition suivante est discutée.

Proposition principale

R : 05-SAC-250619

Gilles Roy, appuyé par Etienne Dako, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au règlement 8.12 Plan de cours. »

Discussion

Un membre suggère de recevoir un gabarit du plan de cours. La VRAEAP explique que ce travail de mise à niveau est présentement en cours. Entre-temps, on note que des modèles sont disponibles pour le mois de septembre au centre d'excellence.

Une discussion porte sur le règlement 8.12.2. Il est proposé de faire des ajouts à la liste des puces de rappels portant sur divers services offerts aux personnes étudiantes. Un amendement est proposé.

Amendement R06

R : 06-SAC-250619

Ophélie Chiasson, appuyée par Alexandre Robichaud, propose :

« étant entendu que le règlement 8.12.2 (Éléments communs (rappels) soit modifié en y ajoutant la puce suivante à la fin de l'énumération : « Le lien aux services de soutien aux personnes étudiantes, notamment la FÉCUM, l'AGÉÉUMCE, l'AÉÉUMCS et l'AÉÉICUM, les personnes étudiantes-conseils pour les procédures devant le Comité d'appel du Sénat académique, le bureau réseau de l'ombud, les services de santé et de psychologie dans les trois campus, Prisme, le programme d'Aînées et Aînés en résidence, le service de coach à l'apprentissage et les activités des salons d'accueil dans les trois campus. ».

Discussion sur l'amendement R06

Les points suivants sont soulevés :

- Le libellé doit être clair pour les trois campus.
- Il ne faut pas perdre de vue le plan de cours en tant que tel.
- Le plan de cours est l'outil idéal pour promouvoir les politiques et les services qui touchent directement les personnes étudiantes.
- Il serait bien que le décanat fournisse les informations à inclure dans le plan de cours afin d'avoir une harmonisation d'un plan à l'autre.
- Il serait bien de développer une annexe au plan de cours qui contiendrait les informations.
- Il serait bien d'utiliser la page d'accueil de CLIC pour communiquer les informations.
- Il serait bien de développer un guide de la personne étudiante.

Le recteur rappelle l'importance d'assurer une bienveillance envers les personnes étudiantes. Il est de la responsabilité de tout un chacun de porter une attention à la distribution des informations.

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

Amendement R07

R : 07-SAC-250619

Céline Surette, appuyée par Etienne Dako, propose :

« étant entendu que l'on ajoute le mot « normalement » au 5^e paragraphe (de la section 8.12.3) afin de lire ceci : « En cas de fermeture du campus durant la période des examens, normalement seuls les examens en présentiel sont reportés. ».

Discussion sur l'amendement R07

La registraire indique que, en cas de fermeture du campus durant la période des examens, les examens à distance ont lieu. Ceci est la pratique actuelle tout en sachant que des forces majeures peuvent aussi avoir un impact sur la tenue des examens à distance.

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

Vote sur R05 (amendée)

unanime

ADOPTÉE

9.2 Modification à la date de début de la session printemps-été 2026

Voir le Document E

La VRAEAP présente une modification proposée au calendrier printemps-été 2026. Il s'agit de modifier la date du début de la session, date passant du lundi 11 mai 2026 au 6 mai 2026. Cette demande provient de la Formation continue.

R : 08-SAC-250619

Gilles Roy, appuyé par Sylvie Morin, propose :

« Que le Sénat académique accepte que la date de début de la session de printemps-été 2026 soit le mercredi 6 mai 2026 au lieu du lundi 11 mai 2026. »

Vote sur R08

Pour : 27

Contre : 1

ADOPTÉE

9.3 Résolution transmise pour information

Voir le Document F

Le Comité des règlements indique que le guide de mise en œuvre du règlement universitaire sur la fraude (guide de la personne administrative) est maintenant disponible.

10. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE**10.1 Modification des baccalauréats en ingénierie en vue de la création d'une voie accélérée au M.B.A. (régime coopératif)**

Voir le Document G

10.1.1 Modifications aux profils des baccalauréats en ingénierie (génie civil, génie électrique et génie mécanique)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) présente les modifications proposées aux profils des baccalauréats en ingénierie (génie civil, génie électrique et génie mécanique). Il s'agit d'ajouter un nouveau profil aux trois programmes qui permettrait aux personnes étudiantes de compléter un M.B.A. en six ans plutôt qu'en sept ans. La combinaison B. Ing. – M.B.A. (coop) est pertinente et d'actualité.

Le VRER explique que la partie « coop » du programme est liée au programme de M.B.A. Le VRER indique aussi que la demande risque de dépasser les possibilités d'accueil en termes de stage et, en conséquence, qu'il y a un contingentement de cinq places. À ce titre, le recteur et vice-chancelier indique qu'il serait sage de prévoir une équité en termes de places par programme de génie.

Le recteur et vice-chancelier note l'importance de la flexibilité dans le nouveau programme, ce qui est en lien avec l'esprit de la stratégie *Cap sur l'avenir*.

Modifications mineures adoptées à l'amiable pour le Répertoire

Aux pages 28, 38 et 47, dans les trois formulaires CPR-10 (Informations pour le Répertoire), au point 2.1., paragraphe 2, deuxième phrase, enlever les mots « est une passerelle qui ».

R : 09-SAC-250619

Gilles Roy, appuyé par Gérard Poitras, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux profils des programmes de baccalauréat en ingénierie – génie civil, baccalauréat en ingénierie – génie électrique et baccalauréat en ingénierie – génie mécanique en élargissant la banque de cours afin de permettre une voie accélérée au M.B.A. (régime coopératif). »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

10.1.2 Adoption d'une condition d'admission particulière pour les baccalauréats en ingénierie (génie civil, génie électrique et génie mécanique) comprenant la voie accélérée au M.B.A. (régime coopératif)

Le VRER indique qu'un projet d'entente entre la Faculté d'ingénierie et la Faculté d'administration a été ratifié afin de prévoir l'admission avancée à la maîtrise en administration des affaires – M.B.A. - régime coopératif. Sur ce point, le VRER précise que, à la fin de leur 4^e année, les personnes étudiantes ayant choisi le profil M.B.A. devront faire une demande d'admission anticipée au profil génie du programme de M.B.A. Pour ce faire, celles-ci devront avoir complété 120 crédits avec une moyenne cumulative supérieure ou égale à 3,0 sur 4,3.

La proposition suivante est mise aux voix.

R : 10-SAC-250619

Gilles Roy, appuyé par Gérard Poitras, propose :

« Que le Sénat académique adopte une condition d'admission particulière pour les personnes étudiantes inscrites au baccalauréat en ingénierie – génie civil, baccalauréat en ingénierie – génie électrique et baccalauréat en ingénierie – génie mécanique qui souhaitent intégrer la voie accélérée au M.B.A. - régime coopératif. »

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

Le recteur et vice-chancelier félicite le groupe de travail qui a monté le dossier.

10.2 Résolutions transmises pour information

Voir le Document H

Le Comité des programmes a procédé à la création d'une mineure en intelligence artificielle et a procédé à la création du cours INFO4307 *Cybersécurité*. Plusieurs cours ont été modifiés en information-communication, en génie, en marketing et en éducation.

11. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DES CYCLES SUPÉRIEURS

11.1 Modification à la maîtrise en administration des affaires (régime coopératif)

Voir le Document I

Le VRER explique que le projet de combinaison des programmes de génie avec le M.B.A. (régime coopératif) entraîne une modification du profil de la maîtrise. Il présente les modifications en soulignant les ajustements en 5^e année et en 6^e année (voir les pages 14, 15, 18, 19, 22 et 23 du document-cadre).

Le projet d'entente entre la Faculté d'ingénierie et la Faculté d'administration fait état des cheminements proposés.

La proposition suivante est mise aux voix.

R : 11-SAC-250619

Gilles Roy, appuyé par Andrée Roy, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au profil du M.B.A. (régime coopératif) pour les personnes étudiantes d'ingénierie ayant suivi la voie accélérée vers le M.B.A. coop. »

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

11.1.1 Adoption d'une condition d'admission particulière pour les personnes étudiantes inscrites à l'un des baccalauréats en ingénierie (génie civil, génie électrique et génie mécanique) visant la voie accélérée au M.B.A. coop

Voir le point 10.1.2 ci-dessus.

Modifications mineures adoptées à l'amiable pour le Répertoire

Aux pages 26 et 29 du document-cadre, dans le formulaire CPR-9 (Informations pour le Répertoire), les modifications suivantes (mots soulignés) sont adoptées à l'amiable.

- Page 26, point 1.4, il faut lire : « Profil M.B.A. des programmes en ingénierie (voie accélérée) : 2 ans (4 sessions de cours et 2 stages coop de douze à seize semaines).
- Page 29, note 1, enlever le « et » entre les mots *ingénierie* et *ne*.

Autres modifications adoptées à l'amiable pour le Répertoire

Le Sénat académique accepte les modifications proposées au formulaire CPR-9 qui portent sur la durée du programme (point 1.4), sur le contingentement (point 1.6) et sur la section « Stages coop ».

La proposition suivante est mise aux voix.

R : 12-SAC-250619

Gilles Roy, appuyé par Denis Prud'homme, propose :

« Que le Sénat académique adopte une condition d'admission particulière au M.B.A. - régime coopératif pour les personnes étudiantes inscrites au baccalauréat en ingénierie – génie civil, baccalauréat en ingénierie – génie électrique et baccalauréat en ingénierie – génie mécanique qui souhaitent intégrer la voie accélérée au M.B.A. - régime coopératif, étant entendu que la première inscription de cette cohorte est limitée à cinq personnes. »

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

11.1.2 Modifications aux conditions de maintien pour l'ajout d'une condition s'appliquant aux personnes étudiantes des programmes d'ingénierie admises par la voie accélérée au M.B.A. coop

Des conditions de maintien s'appliquent au nouveau profil M.B.A. (coop). Le VRER explique que la personne étudiante doit transférer du profil M.B.A. (coop) des programmes d'ingénierie au programme régulier de la M.B.A. si :

- sa moyenne cumulative est inférieure à 2,80 après la première année (avant le stage coop I); ou
- sa moyenne cumulative est inférieure à 2,70 à la fin de ses deux dernières sessions (avant le stage coop II); ou
- elle ou il échoue un stage coop; ou
- elle ou il ne répond pas aux modalités de fonctionnement de la direction du programme et du Bureau de l'enseignement coopératif.

R : 13-SAC-250619

Gilles Roy, appuyé par Andrée Roy, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux conditions de maintien qui comprend l'ajout d'une condition pour les personnes étudiantes des programmes d'ingénierie admises par la voie accélérée au M.B.A. – régime coopératif. »

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

11.2 Modification aux conditions particulières d'admission du programme de maîtrise ès arts (histoire)

Voir le Document J

Le VRER présente les modifications proposées aux conditions particulières d'admission du programme de maîtrise ès arts (histoire). Il s'agit d'ajouter la condition particulière suivante : « *obtenir une lettre d'appui, à la suite d'une prise de contact, d'une professeure ou d'un professeur d'histoire de l'un des trois campus de l'Université de Moncton acceptant de diriger son projet de thèse. La direction du programme peut offrir des recommandations à ce sujet.* ».

Le VRER explique que cette demande provient du CES d'histoire, toutefois il y a eu des réserves lors des discussions au Conseil de la FASS.

Une discussion s'ensuit. Le recteur et vice-chancelier rappelle l'action 3.2.1 de la stratégie *Cap sur l'avenir*, soit la réduction des entraves au recrutement et à la fluidité des parcours académiques dans les programmes en commençant par l'examen des préalables et des conditions d'admission. Le recteur estime qu'il ne devrait même pas avoir de conditions particulières. D'autres membres indiquent que le processus semble lourd, alors que d'autres sont d'avis que pour certains projets de recherche ou laboratoire, il est intéressant d'avoir l'aval de la professeure ou du professeur.

Modifications adoptées à l'amiable pour le Répertoire

Le Sénat académique accepte les modifications proposées au formulaire *Information pour la mise à jour du Répertoire (Programmes de cycle supérieur)* qui portent sur la date d'entrée en vigueur (point 1.6), le remplacement des mots étudiantes et étudiants par « personnes étudiantes », et des corrections mineures dans les libellés afin d'améliorer la fluidité du texte.

P : 14-SAC-250619

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« *Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux objectifs (description du programme) et aux conditions particulières d'admission du programme de M.A. en histoire.* »

Vote sur R14

Pour : 11

Contre : 18

REJETÉE

11.3 Résolutions transmises pour information

Voir le Document K

À titre d'information, le Sénat académique note que le CPS a procédé à la création du microprogramme de 2^e cycle en robotisation et automatisation. Par ailleurs, quatre cours GGEN ont été créés pour ce microprogramme.

12. RAPPORT DU COMITÉ D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ**12.1 Adoption des rapports finaux de suivis de programmes**

Le recteur et vice-chancelier, à titre de président du Sénat académique, reconnaît le travail accompli dans la préparation des rapports finaux. Cela dit, il suggère que le

gabarit soit plus précis afin d'identifier les partenaires, les dates des livrables, les observations sur l'ensemble des rapports. Il indique que l'expression « en cours » n'est pas suffisamment précise et qu'un calendrier de travail devrait être ajouté.

Par ailleurs, on suggère d'identifier dans le gabarit les titres des programmes qui sont évalués

12.1.1 Programmes en développement durable et zone côtière

Voir le Document L

R : 15-SAC-250619

Gilles Roy, appuyé par Mireille Demers, propose :

« Que le Sénat académique adopte le rapport final de suivis des programmes en développement durable et zone côtière à la suite de la mise en œuvre des recommandations découlant de l'évaluation de ces programmes (CGV-211204). »

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

12.1.2 Programmes en anglais

Voir le Document M

Note : ce rapport inclut l'évaluation du programme de Maîtrise en littérature comparée.

R: 16-SAC-250619

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le Sénat académique adopte le rapport final de suivis des programmes en anglais à la suite de la mise en œuvre des recommandations découlant de l'évaluation de ces programmes (CDU-230923). »

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

12.1.3 Programmes en économie

Voir le Document N°

R : 17-SAC-250619

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le Sénat académique adopte le rapport final de suivis des programmes en économie à la suite de la mise en œuvre des recommandations découlant de l'évaluation de ces programmes (CDU-231209). »

Vote sur R17

unanimous

ADOPTÉE

12.1.4 Programmes en histoire

Voir le Document O

R : 18-SAC-250619

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le Sénat académique adopte le rapport final de suivis des programmes en histoire à la suite de la mise en œuvre des recommandations découlant de l'évaluation de ces programmes (CDU-240429). »

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

12.1.5 Programmes en science politique

Voir le Document P

R : 19-SAC-250619

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le Sénat académique adopte le rapport final de suivis des programmes en science politique à la suite de la mise en œuvre des

recommandations découlant de l'évaluation de ces programmes (SCDP-240429). »

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

12.1.6 Programmes en génie

Voir le Document Q

R : 20-SAC-250619

Gilles Roy, appuyé par Gérard Poitras, propose :

« Que le Sénat académique adopte le rapport final de suivis des programmes en génie à la suite de la mise en œuvre des recommandations découlant de l'évaluation de ces programmes (Agrément (2022-2028)). »

Vote sur R20

unanime

ADOPTÉE

13. DESTRUCTION DES FICHIERS EXCEL COMPRENANT LES DÉTAILS DES VOTES AVEC FORMS

R : 21-SAC-250619

Salah-Eddine El Adlouni, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le Sénat académique accepte que les fichiers Excel comprenant les détails des votes avec Forms soient détruits. »

Vote sur R21

unanime

ADOPTÉE

14. RAPPORT DU BUREAU DE DIRECTION DU SÉNAT ACADÉMIQUE

14.1 Liste des personnes finissantes de mai 2025

Voir le Document R

Le Sénat académique passe en revue le rapport portant sur la sanction des études pour la remise des diplômes de mai 2025. On note que 1093 diplômes ont été sanctionnés.

Campus d'Edmundston	186 diplômes
Campus de Moncton	749 diplômes
Campus de Shippagan	158 diplômes

14.2 Statistiques – sanction des études 2024-2025

Voir le Document S

Le Sénat académique passe en revue le rapport portant sur la sanction des études pour la remise des diplômes et certificats de l'année académique 2024-2025. Sur l'année, 1504 diplômes furent sanctionnés.

Campus d'Edmundston	294 diplômes
Campus de Moncton	986 diplômes
Campus de Shippagan	224 diplômes

15. AFFAIRES NOUVELLES

15.1 Remerciements

Le président indique que plusieurs personnes terminent leur mandat au sein du Sénat académique. Il remercie les sénatrices Hélène Albert, Jeanne Godin, Caroline LeBlanc, Monique Levesque et Christine Pauline, ainsi que les sénateurs Gabriel Laplante, Christophe Traisnel et Hector Adégbidi pour leur contribution.

16. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion régulière du Sénat académique aura lieu le lundi 25 août 2025, à 8 h 30, au campus de Moncton.

17. CLÔTURE

La séance est levée à 10 h 40.



Lynne Castonguay
Secrétaire générale